



Madame la présidente
du conseil d'administration du SDMIS

Lyon, le 29 mars 2022

1^{er} FORCE SYNDICALE

N° 2022_09

SYNDICAT
AUTONOME
SPP - PATS SDMIS

Objet : Transition écologique - Prises de charge véhicules électriques et demandes concernant le bilan des émissions de gaz à effet de serre du SDMIS

04.72.80.53.98

Madame,

17 Av. DEBOURG

69007 LYON

contact@syndicatautonomesdmis.com

sasdmis69@gmail.com

Nous vous écrivons ce courrier afin de porter une demande des agent.e.s concernant l'évolution des usages sur les trajets domicile/travail de vos sapeurs-pompiers et personnels ATS, par l'implantation de bornes de recharge électrique dans les centres et service du SDMIS.

En effet, ceux/celles-ci connaissent la position de la direction du SDMIS ne pas implanter de bornes de recharges pour les véhicules électriques personnels sur l'ensemble du parc immobilier de notre collectivité. La raison légitimant cette position réside sur le principe d'iniquité entre agent.e par les dépenses énergétiques liées aux trajets domicile/travail.

Elles/Ils souhaitent apporter une solution que le service pourrait étudier. Partant du principe que tous les agents possèdent un badge d'accès dédié à leur centre ou service d'affectation. Ce système de badge pourrait être utilisé pour donner accès aux bornes de recharge et permettre ainsi une déduction direct des quantités d'énergie consommées par l'utilisat.rice.eur sur leur salaire.

Actuellement, les véhicules électriques ont des autonomies très différentes en fonction de nombreux paramètres, par exemple les conditions climatiques réduisent fortement les capacités des véhicules. Malgré des avancées technologiques importantes, l'autonomie de ces véhicules reste faible, cette proposition de solution écarte la problématique d'iniquité évoquée précédemment et permet d'accompagner la politique de transition écologique du SDMIS.

Il est à noter qu'une inégalité de traitement est déjà présente entre utilisat.rice.eur.s de véhicules électriques. Les propriétaires de petits véhicules possédant des autonomies plus limitées encore (trottinettes, vélos...) reçoivent par convention la possibilité de les charger sur leur lieu de travail. Bien entendu, nous souhaitons que cela perdure et surtout connaître votre avis sur cette proposition d'accès par badge venant des agent.e.s.

Pensez-vous que cette proposition puisse enfin permettre le déploiement des bornes de charge pour véhicules électriques dans les centres et services du SDMIS ?



1^{re} FORCE SYNDICALE
SYNDICAT
AUTONOME
SPP - PATS SDMIS
04.72.80.53.98
17 Av. DEBOURG
69007 LYON
contact@syndicatautonomesdmis.com
sasdmis69@gmail.com

Parallèlement,, nous souhaitons connaître les détails du prochain bilan GES du SDMIS :

- Entreprise choisie
- Date prévue de début
- Période retenue pour l'analyse (dernier BGES de 2012 à 2015)
- Indicateurs pris en compte dans le bilan
- Méthode choisie pour les trajets domicile/travail
- Date de rendu des résultats (dernier BGES rendu en 2017)

Le dernier bilan diffusé par le service est incomplet, il manque la moitié des indicateurs d'un bilan GES digne d'une collectivité territoriale. A ce jour, nous n'avons aucune explication du pourquoi ce bilan n'a pas été effectué correctement, nous souhaitons connaître la ou les raisons de ces résultats partiels, mais également, le coût des dépenses du précédent bilan et du bilan actualisé.

Dans l'attente de votre réponse, notre organisation vous prie, Madame, d'agréer l'expression de notre plus haute considération.

Pour le Syndicat Autonome
SDMIS SPP- PATS
Président départemental
Steeve MARTINEZ